

## AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

**Avis relatif à un arrêté du préfet de la région Languedoc-Roussillon et du président du conseil régional de Languedoc-Roussillon portant agrément du conservatoire d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon et du conservatoire d'espaces naturels de la Lozère**

NOR : DEVL1530126V

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté conjoint du préfet de la région Languedoc-Roussillon et du président du conseil régional de Languedoc-Roussillon en date du 3 novembre 2015, sont agréés le conservatoire régional d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon et le conservatoire d'espaces naturels de la Lozère.